

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

9 - ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES

LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que,

Vu l'article 1407bis du Code Général des Impôts (C.G.I.),

Vu la loi n° 2012-1509 de finances pour 2013,

D'après les dispositions de l'article 1407bis du C.G.I., les communes dans lesquelles n'est pas perçue la taxe annuelle sur les logements vacants (T.L.V.) prévue à l'article 232 du C.G.I. peuvent, sur délibération du Conseil Municipal prise avant le 1^{er} Octobre d'une année pour application l'année suivante, assujettir à la taxe d'habitation, pour leur propre compte, les logements vacants.

A noter que la loi de finances pour 2013 a réduit de cinq à deux ans la durée de référence retenue pour apprécier la vacance des locaux.

.../...

Il est nécessaire de préciser que ce sont les propriétaires des biens vacants qui seront amenés à régler la taxe d'habitation. A ce titre, la Municipalité d'OLORON y voit une mesure incitative pour la rénovation de l'habitat ancien (OPAH à venir), pour la recherche de locataires de la part des propriétaires et éventuellement à des loyers minorés.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DECIDE** d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 30/ 06/ 2014

Hervé LUCBÉREILH